

Valeur résiduelle Collection Live	Zones résidentielles	Zones commerciales
100%	1-5 ans	1 ans
75%	6-10 ans	2 ans
50%	11-15 ans	3 ans
25%	16-20 ans	4-5 ans

## Conditions générales

Cette garantie limitée est accordée par BerryAlloc NV, dont le siège social est situé Industrielaan 100, 8930 Menen, inscrite au registre des personnes morales de Gand, Belgique (division Kortrijk) sous le numéro d'enregistrement 0463.120.461.

## Que couvre cette garantie limitée ?

Ce document de garantie est valable pour les revêtements de sol lames et dalles vinyle DreamClick® et les accessoires BerryAlloc. La garantie limitée ne peut être invoquée que si toutes les conditions ci-dessous sont dûment et correctement remplies. En cas de question, vous pouvez contacter le détaillant, le distributeur ou le fabricant.

1. La garantie limitée s'applique uniquement à la première installation effectuée par le client original. La garantie limitée n'est pas transférable. Le client original est le client mentionné dans les justificatifs d'achats en tant qu'acquéreur.

2. La garantie limitée s'applique à tous les produits DreamClick® achetés après la date de parution du présent document.

3. La garantie limitée ne s'applique pas aux défauts visibles avant ou pendant l'installation. Les lames et accessoires doivent être inspectés sous une lumière adéquate pour identifier d'éventuels défauts visibles, et ce, avant et pendant leur installation. Lorsque des défauts visibles sont identifiés avant l'installation, le distributeur doit en être informé. Les réclamations ne seront pas acceptées à une date ultérieure. Tout défaut visible doit faire l'objet d'une réclamation avant de procéder à l'installation. Les réclamations pour des défauts visibles après l'installation des produits sont explicitement exclues par la présente.

4. Le produit doit être installé et entretenu conformément aux instructions d'installation et d'entretien de BerryAlloc en vigueur à la date d'achat. Le manuel d'installation est disponible sur le site web ([www.berryalloc.com](http://www.berryalloc.com)). Si l'installation a été réalisée par une entreprise professionnelle, celle-ci est tenue de renvoyer l'utilisateur final au guide d'installation et d'entretien et au document de garantie.

5. La garantie limitée n'est valable et ne peut être invoquée que dans la mesure où le produit a été installé dans des zones correspondant à son utilisation prévue, et conformément à la classification d'utilisation mentionnée sur l'emballage. Une description des différentes classifications d'utilisation est disponible sur le site web de l'ERFMI. (<https://erfmi.com/resilient-products/product-classes/>).

## Exclusions et limitations de la garantie limitée

En plus de toute limitation de garantie énumérée ci-dessus, les exclusions, limitations et conditions suivantes s'appliquent à cette garantie limitée :

1. Non-respect des instructions du manuel d'installation avant, pendant et après l'installation.
2. Usure de surface. L'usure de surface se définit comme des taches d'usure mesurant plus de 1 cm<sup>2</sup>. Ces taches ne doivent pas être le résultat d'une installation et d'un nettoyage inadéquats, ou de dommages tels que des rayures et des impacts. Pour protéger convenablement le produit, il convient d'utiliser des patins feutrés pour les meubles, des paillasons sans caoutchouc et des roulettes souples et des tapis de protection placés sous les chaises à roulettes.
3. La garantie limitée du produit ne s'applique qu'aux défauts inhérents au produit livré. Cela signifie que la garantie ne couvre pas les dommages causés au produit par :
  - Le transport, l'entreposage et les manipulations du produit.
  - Une installation effectuée selon des modalités autres que celles décrites dans le manuel d'installation.
  - Des accidents, une utilisation inappropriée ou abusive du produit, ayant causé :
    - des craquelures, des impacts et des coupures dus à la chute d'objets, abrasifs ou coupants,
    - des rayures ou des dommages de finition liés au ponçage, à la poussière (c'est-à-dire au non-respect des précautions préconisées dans le chapitre « Entretien » figurant dans les instructions d'installation de BerryAlloc) ou à d'autres matériaux abrasifs, indépendamment du fait qu'ils soient l'œuvre d'un sous-traitant, d'une société de service ou de l'utilisateur final.
  - L'usure naturelle (liée au vieillissement), c'est-à-dire des rayures, des changements de patine, une décoloration, la présence de traces de frottement et d'autres marques similaires à la surface du sol.
  - Une exposition prolongée à l'eau (c'est-à-dire de plus de 24 heures).
  - Un entretien inadéquat ou l'utilisation de produits de nettoyage inappropriés. Les procédures correctes figurent dans les instructions d'installation de la section « Entretien » ou dans le manuel d'entretien. Les deux documents sont disponibles sur le site web de BerryAlloc.

4. Les produits DreamClick® ne peuvent pas être installés dans les saunas, les vérandas ou à l'extérieur. Pour les autres zones, les recommandations suivantes relatives à la surface maximale autorisée doivent être respectées :

- 5-25°C (chauffage, ventilation et climatisation) : 30 x 30 m
- 5-40°C (normal) : 15 x 15 m
- 5-70°C (extrême) : 5 x 5 m

5. Les produits DreamClick® sont des produits de revêtement de sol et ne peuvent donc être installés que sur des surfaces horizontales. La garantie ne couvre pas l'utilisation comme revêtement mural ou autres applications non liées au sol.

6. Les produits DreamClick® ne peuvent pas être utilisés comme sol de douche.

## Garantie résidentielle

La garantie résidentielle s'applique à toutes les lames et dalles DreamClick® placées à l'intérieur et utilisées à des fins résidentielles selon la classification d'utilisation définie.

1. La garantie est valable à partir du moment où les lames/dalles ont été achetées. La date d'achat figure sur le ticket de caisse original.
2. La politique mise en œuvre concernant la réduction de la valeur au fil des ans se trouve dans le tableau 1 de l'Annexe A.
3. Les services décrits dans le présent document de garantie ne prolongent pas la garantie et ne marquent pas le début d'une nouvelle période de garantie.

## Garantie commerciale

La garantie commerciale est applicable à toutes les lames et dalles DreamClick® placées à l'intérieur et utilisées à des fins commerciales selon la classification d'utilisation définie.

1. La garantie est valide à partir de la date d'achat des lames/dalles. Cette date figure sur le reçu d'achat original.
2. La politique mise en œuvre concernant la réduction de la valeur au fil des ans se trouve dans le Tableau 1 de l'Annexe A.
3. Les services décrits dans le présent document de garantie ne prolongent pas la garantie et ne marquent pas le début d'une nouvelle période de garantie.
4. Pour des applications commerciales spécifiques où des tests et des certificats supplémentaires sont éventuellement requis, la garantie commerciale n'est pas valide. Ces applications commerciales spécifiques doivent être passées en revue au cas par cas par notre service qualité.

Nous recommandons vivement que vous contactiez votre distributeur avant d'entreprendre votre projet commercial, afin de choisir le sol et les accessoires appropriés.

## Que faire en cas de vice inattendu :

Vous devez contacter votre revendeur le plus rapidement possible après que le défaut est devenu apparent. Soumettez les documents suivants à BerryAlloc lors de la déclaration de la réclamation : un formulaire de réclamation renseigné (disponible en contactant aftersales@berryalloc.com) accompagné d'une copie de la facture d'achat originale, de l'étiquette figurant sur la boîte et de quelques photographies du défaut en question. BerryAlloc se réserve le droit d'inspecter le sol et la manière dont il a été installé, sur le site.

Si un défaut de produit couvert par la garantie est reconnu par BerryAlloc, le fabricant se propose de prendre en charge les lames défectueuses par des lames de conception similaire (ou équivalente, selon les disponibilités).

## Limitations de responsabilité

La déclaration de garantie susmentionnée est la seule garantie fournie par BerryAlloc pour ses revêtements de sol et accessoires DreamClick®. Cette garantie est exclusive et remplace toute autre garantie, qu'elle soit orale ou écrite, expresse ou implicite. BerryAlloc décline aussi spécifiquement toute garantie implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Aucun détaillant, installateur, revendeur, distributeur, agent ou employé n'a le pouvoir d'augmenter la portée ou de modifier les termes ou la couverture de cette garantie. Aucun accord de réparation ou de remplacement ne pourra en aucun cas avoir pour effet de prolonger la période de couverture de toute garantie fournie.

En aucun cas, BerryAlloc ne pourra être tenu responsable de toute réclamation, perte ou dommage résultant de l'achat, de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser ses produits ou de toute forme de dommages spécifiques, indirects, accessoires ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, les dommages émotionnels, multiples, punitifs ou les honoraires d'avocats, même si BerryAlloc ou ses représentants ont été informés de la possibilité de tels dommages avant la vente.

## Cadre légal

La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques, qui peuvent changer d'un pays à l'autre. Certains pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou des dommages accessoires, consécutifs, émotionnels ou punitifs et, dans ce cas, les exclusions et limitations énoncées ci-dessus seront interprétées et appliquées dans toute la mesure possible par les lois de cet État. Par conséquent, certaines des limitations susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à votre cas.